

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

## METEO

---

### Pluies du 04 juillet au 11 juillet :

Au cours de la semaine écoulée, plusieurs épisodes pluvio-orageux ont concerné les différents vignobles apportant des quantités d'eau très variables.

Les cumuls par département sont les suivants :

- Côte d'Or : 0 à 12 mm,
- Nièvre : 2 à 6 mm,
- Jura : au plus 2 mm,
- Saône et Loire : 0 à 20 mm (Romanèche),
- Yonne : 3 à 18 mm (secteur de Chablis).

### Prévisions du 11 au 17 juillet

Le début de semaine se poursuit sous des températures estivales avec un pic de températures attendu pour cet après-midi (35-38°C). Des perturbations orageuses sont d'ailleurs programmées dans la soirée. Par la suite, les températures devraient revenir à des niveaux de saison.

## STADES VEGETATIFS

---

A l'exception des parcelles les plus tardives qui sont encore au stade début fermeture, la très grande majorité des parcelles est au stade fermeture de la grappe.

De façon anecdotique, les toutes premières baies véreuses ont été observées dans les secteurs les plus précoces de Pinot Noir de Côte d'Or.

Ponctuellement, quelques symptômes d'échaudage sont observés suite aux très fortes températures de fin de semaine dernière. Localement l'intensité observée est plus importante, notamment sur pouslard dans le Jura.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

## MILDIU

### Situation :

**234 observations** ont été réalisées sur le réseau BSV, hors TNT.

Sur feuilles, on note localement une nouvelle évolution correspondant aux pluies de fin juin/début juillet.

Les symptômes de rot-brun ont également progressé depuis la semaine dernière notamment dans les vignes déjà bien touchées sur feuillage.

La situation par vignoble est la suivante :

- **Nièvre** : peu d'évolution depuis la semaine dernière. En revanche, les symptômes de rot-brun sont à présent bien visibles notamment dans les secteurs les plus concernés (Pouilly).
- **Côte d'Or** : à ce stade, la majorité des parcelles restent saines avec la plupart du temps des taches éparses ou plus régulières qui se concentrent sur le jeune. Dans les secteurs les plus concernés depuis déjà plusieurs semaines, on observe une nouvelle évolution sur jeunes feuilles et sur grappes, notamment en Nord Côte de Beaune et Côte de Nuits ainsi que dans les Hautes-Côtes.
- **Jura** : les symptômes sont bien visibles sur les parcelles déjà très touchées. Globalement, les intensités restent faibles. Cependant, dans certaines situations les intensités sont très fortes, quasiment toutes les grappes sont concernées avec de fortes intensités (réseau et hors réseau).
- **Saône et Loire** : La sortie de taches en cours concerne essentiellement le Maconnais Nord. Sur grappes le rot brun est bien visible dans la plupart des parcelles du réseau souvent avec des intensités qui restent faibles à modérées. Ponctuellement, les dégâts sont plus importants (Maconnais).
- **Yonne** : une sortie faible de symptômes sur feuilles est globalement observée sauf exception. Une grande majorité des parcelles sont touchées par le rot brun avec des fréquences et intensités modérées.

### Analyse de risque :

Un nouveau risque orageux est annoncé dans la soirée et pourrait être à l'origine de nouvelles contaminations dans les parcelles déjà concernées. Cependant, la sensibilité des grappes à de nouvelles contaminations diminue.

**Le risque peut être qualifié de faible** dans les situations peu concernées à ce jour à **élevé** notamment dans l'Yonne, le Nord Maconnais et certains secteurs de Côte d'Or et du Jura.

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre le mildiou. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/protoger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

## OÏDIUM

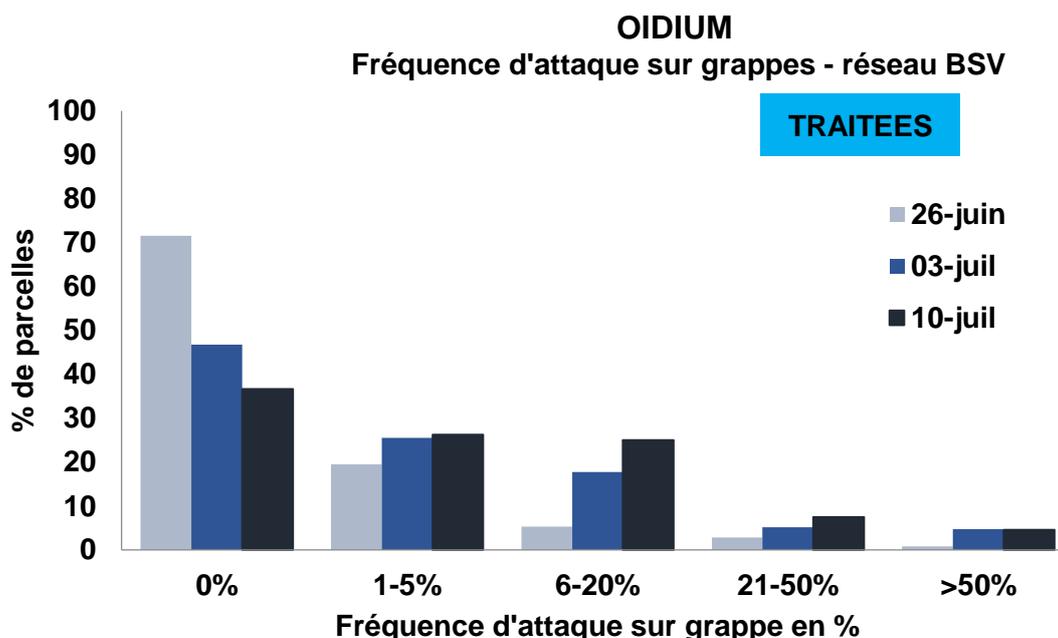
### Situation

**240 observations** sur grappes ont été réalisées sur le réseau BSV.

L'oïdium continue de progresser : de nouvelles parcelles sont concernées par le champignon. A ce jour, seul 1/3 des parcelles restent saines. Les situations les plus atteintes correspondent majoritairement à des vignes de Chardonnay.

Les vignobles de Côte d'or, de Saône et Loire (Mâconnais), et désormais le Jura paraissent les plus touchés. Dans l'Yonne et la Nièvre, la maladie est présente de façon plus modérée.

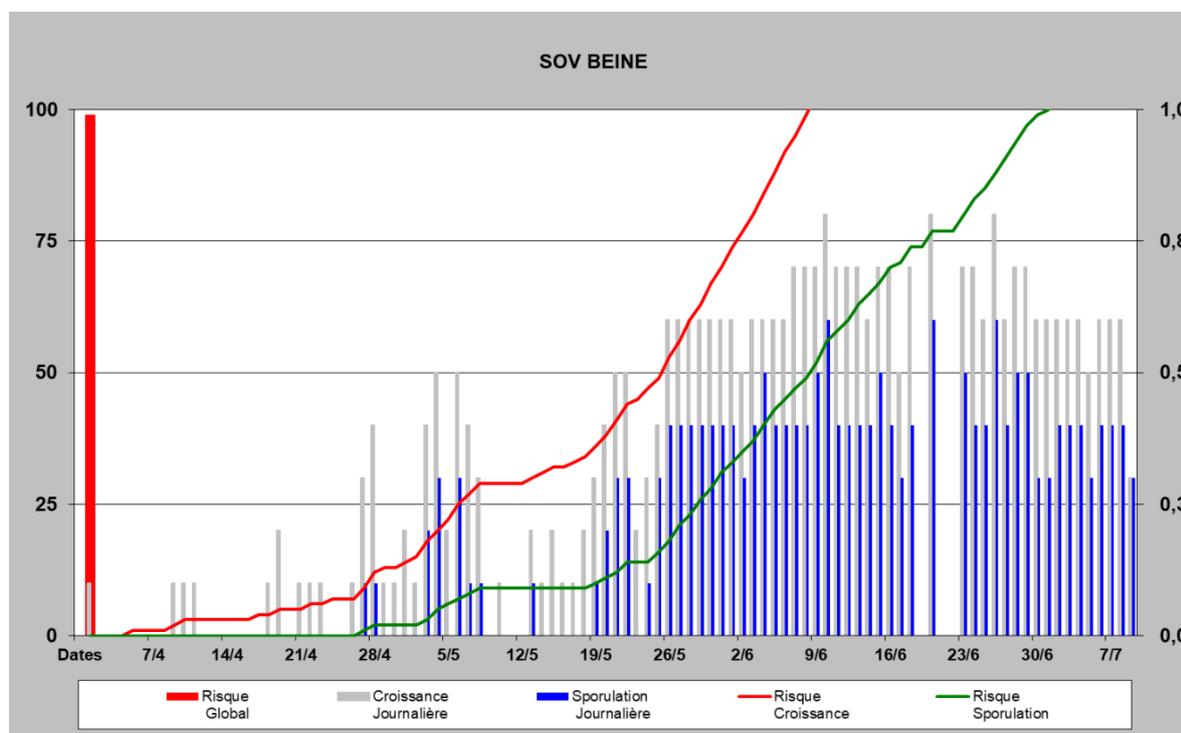
Dans les parcelles déjà bien dégradées, l'oïdium continue de progresser en fréquence et en intensité.



## BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL de Bourgogne-Franche-Comté

### Analyse de Risque :

Les conditions météo sont toujours propices à l'oïdium et le resteront pour la semaine à venir. Tant que la véraison n'a pas démarré, de nouvelles contaminations sont encore possibles et la situation est encore susceptible d'évoluer sur grappes dans les prochaines semaines.  
**Le risque oïdium demeure élevé à très élevé.**



Simulation SOV pour le poste de Beine (89)



Des produits de Biocontrôle existent dans la lutte contre l'oïdium. Se reporter à la liste sur le lien ci-dessous qui est actualisée régulièrement : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protoger/liste-des-produits-de-biocontrrole>

## BLACK-ROT

### Situation :

De manière générale quelques symptômes sur grappes sont observés principalement dans le Beaujolais. Très ponctuellement des sorties importantes sont récemment observées sur grappes (Maconnais). Ailleurs les symptômes sur feuilles et grappes restent anecdotiques.

### Analyse de risque :

La situation est à surveiller dans les secteurs les plus arrosés et concernés par cette maladie. Les grappes se situent toujours dans leur période de plus grande sensibilité jusqu'à début véraison.

## VERS DE GRAPPE

Les niveaux de piégeages restent faibles (max 75 papillons d'Eudémis). Les comptages réalisés n'ont pas permis d'observer d'œufs et de perforations dans les secteurs les plus concernés en G1.

## FLAVESCENCE DOREE

Le **message réglementaire n°2** édité par le SRAL Bourgogne Franche-Comté est joint en version PDF à ce bulletin. Il précise toutes les informations sur la lutte à mettre en œuvre sur les différents périmètres de lutte obligatoire, sur les vignes mères et sur les pépinières.

L'arrêté préfectoral (avec le détail des zones concernées par la lutte obligatoire) de même pour les cartes interactives sont consultables sur le site de le DRAAF Bourgogne Franche-Comté, ou à partir de ces liens :

<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/arrete-pref-bfc-fd-2023-complet.pdf>

La carte des zones de traitements insecticides obligatoires contre la cicadelle vectrice est consultable :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice?map=e3de912e-96ef-476d-ba06-9f26c5ebc185>

### En zones de lutte obligatoire

Protection continue de 24 à 28 jours	Les traitements visant les stades larvaires sont terminés
Protection continue de 14 jours	
<b>Protection 24-28 jours renforcée</b>	Pour les secteurs concernés par un 3 <sup>ème</sup> traitement en conventionnel (9 communes en Sud Saône et Loire), celui-ci devra être réalisé à partir de la semaine prochaine (17 au 30 juillet).

**En vigne mères**, le 3<sup>ème</sup> traitement en conventionnel doit également être réalisé du 17 au 30 juillet.

.....

**Dans les pépinières viticoles**, conformément à l'article 16 de l'arrêté du 27 avril 2021 relatif à la lutte contre la flavescence dorée et son vecteur, la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée est obligatoire, avec des produits phytopharmaceutiques autorisés à la mise sur le marché contre cet insecte. La protection doit être assurée **entre le 15 mai et le 15 octobre**. L'intervalle entre applications correspond à la rémanence du produit qui, en absence d'indication, est estimée à 14 jours.

**Le planning et les lieux de rendez-vous (pour les cas où ils sont dans les vignes) des prospections précoces 2023** sont également consultables en pièce jointe.

**Prochain et dernier BSV : mardi 18 juillet**

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC au sein de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or en collaboration avec les membres de la cellule d'analyse de risque : FREDON Bourgogne-Franche-Comté, IFV, et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : **Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Aces Roses, Domaine Laroche, Oenophyt, SICAVAC, Cave de Lugny, Cave des Hautes Côtes, Château de Santenay, Ax'Vigne, Vitagri, Bio Bourgogne, Vignerons de Buxy, Lycée viticole de Davayé, Interbio, Terre Comtoise, Interval, Société de Viticulture du Jura**

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de surveillance Biologiques du territoire du plan Ecophyto II+.



**Beaune**  
Lundi 24 juillet à 8h00

**Légende**

-  Côte de-beaune (AOC)
-  Éléments 1
-  Parc de la Bouzaize

Stade de rugby

RDV ici

Parc de la Bouzaize

Google Earth

© 2023 Google

400m





**Corgoloin**  
Mercredi 26 juillet à 8h00

Légende

RDV ici

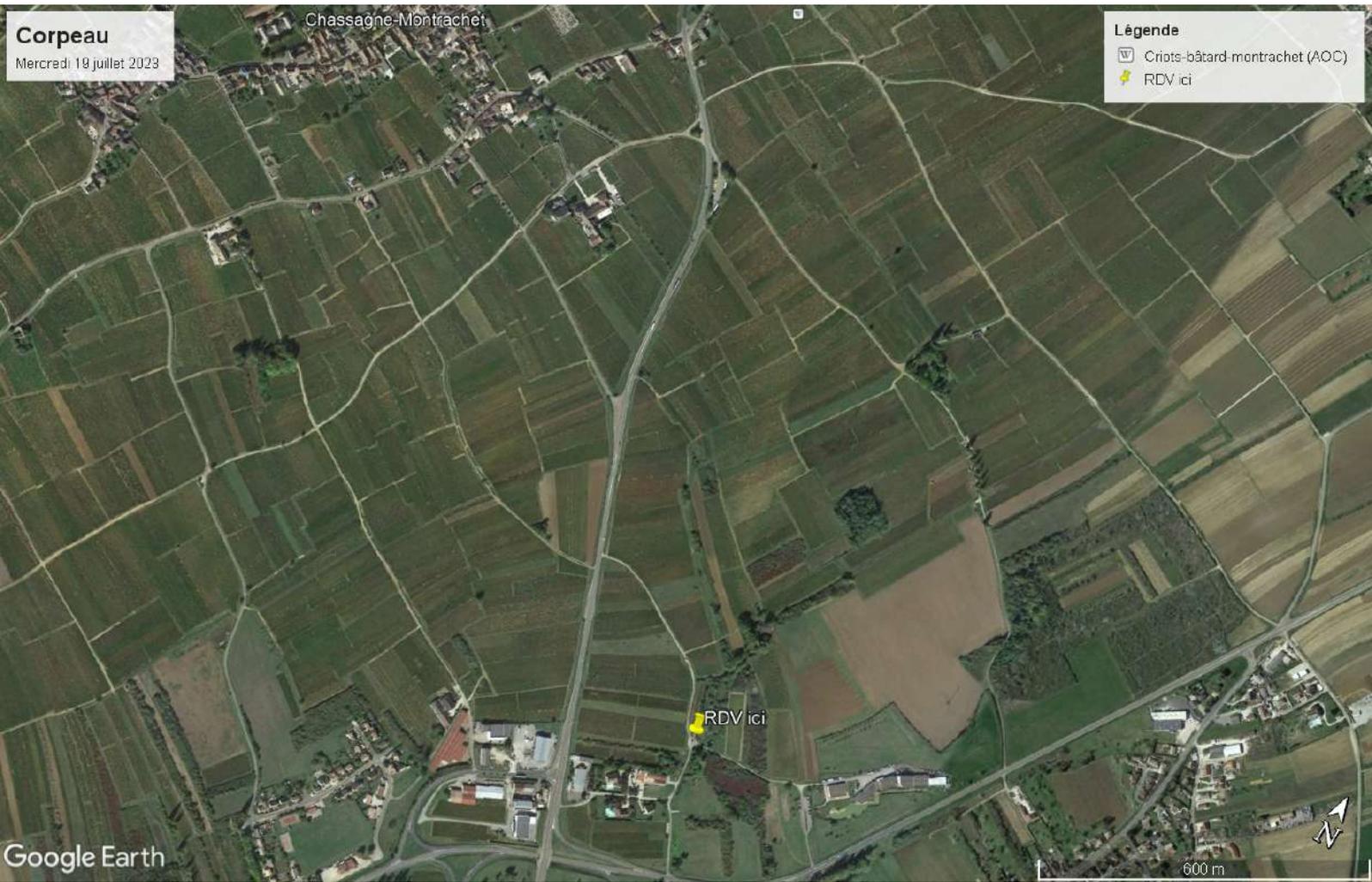
Corgoloin  
Corgoloin

Corgoloin

Google Earth

600 m





**Corpeau**  
Mercredi 19 juillet 2023

Chassagne-Montrachet

**Légende**

-  Criots-bâtard-montrachet (AOC)
-  RDV ici

RDV ici

Google Earth

600 m

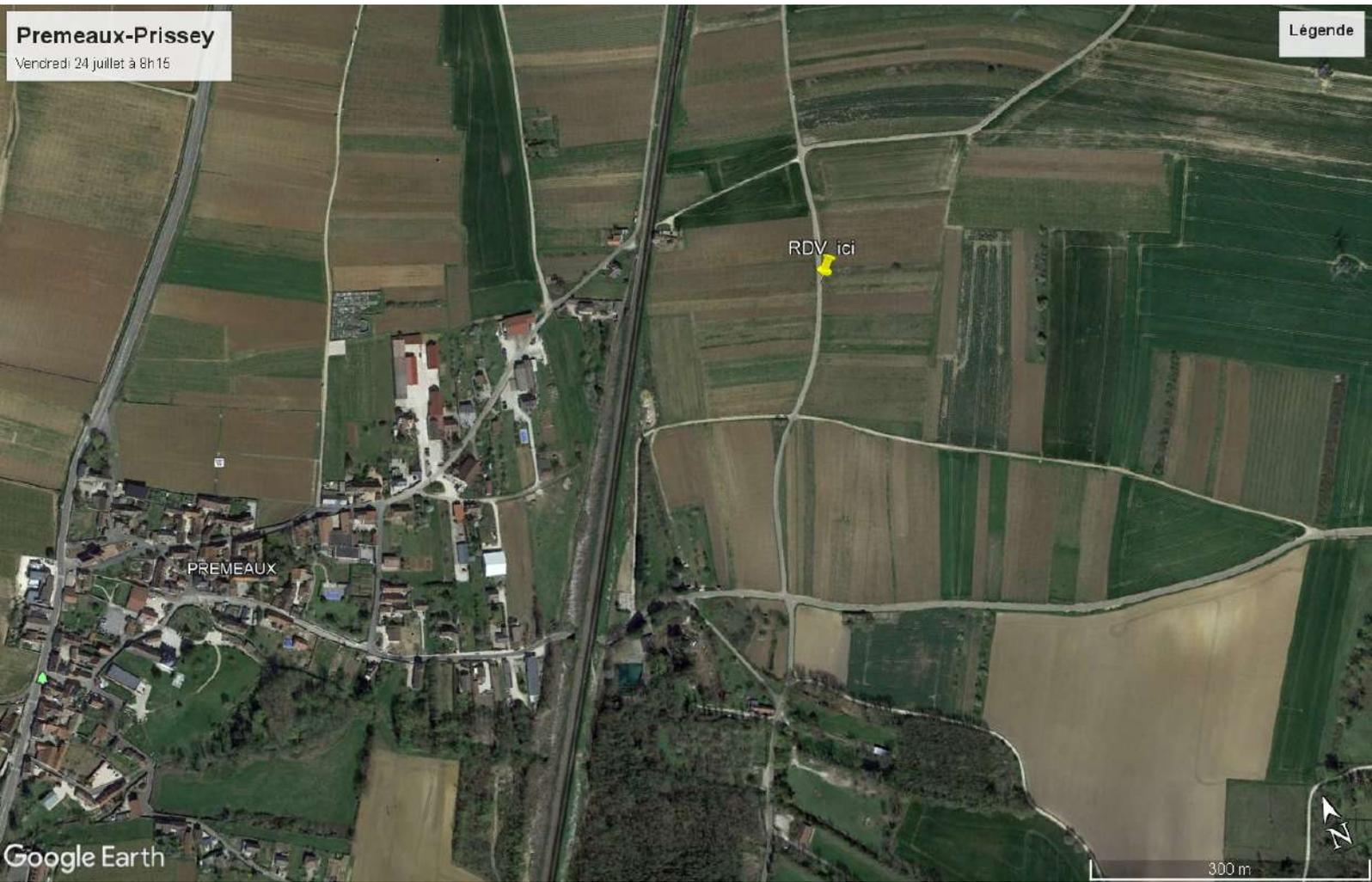


**Gilly**  
Vendredi 21 juillet à 8h00

Légende

Google Earth

200 m



**Premeaux-Prissey**

Vendredi 24 juillet à 8h 15

Légende

RDV ici

PREMEAUX

Google Earth

300 m



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service régional de l'alimentation  
sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

**Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Bourgogne-Franche-Comté**

**Message réglementaire N°2, du 10 juillet 2023**

**Lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée de la vigne (*Scaphoideus titanus*), en Bourgogne-Franche-Comté  
en vignes, ceps isolés, pépinières et vignes mères**

Conformément à la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 27 avril 2021), la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée est obligatoire dans les situations suivantes :

- en vignes mères de greffons et de porte-greffes ainsi qu'en pépinières,
- sur toutes les vignes, quel que soit leur âge, situées à l'intérieur des périmètres de traitements définis par l'arrêté préfectoral suite à la découverte de la maladie.

L'arrêté préfectoral définit les zones de traitements obligatoires et les mesures de surveillance et de lutte. Il est consultable sur le site de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté à l'adresse suivante :

<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/arrete-pref-bfc-fd-2023-complet.pdf>

Pour connaître les zones de traitements insecticides obligatoires contre la cicadelle vectrice, la carte est consultable :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice?map=e3de912e-96ef-476d-ba06-9f26c5ebc185>

## Vignes et ceps isolés

Dans tous les départements de la Bourgogne Franche-Comté, les traitements visant les larves de cicadelles doivent être terminés en tous secteurs, quelle que soit la durée de protection (14 ou 24-28 jours).

**Seules les 9 communes faisant l'objet d'une protection renforcée** dans le Sud Saône et Loire sont concernées par l'application d'un **3<sup>ème</sup> traitement en conventionnel**.

Etant donné la présence généralisée des adultes de cicadelles de la flavescence dorée et en prenant en compte les dates de vendanges estimées ainsi que les délais avant récolte des insecticides autorisés sur cicadelles, **le 3<sup>ème</sup> traitement doit être réalisé sur la période du 17 au 30 juillet**.

Pour rappel, les communes concernées sont : **Chaintré, Chânes, Crèches sur Saône, La Chapelle de Guinchay, Pruzilly, Romanèche Thorins, Saint Amour Bellevue, Saint Symphorien d'Annelles et Vinzelles**.

## En vignes mères

Comme pour la zone de protection insecticide renforcée, les traitements visant les larves ont dû être réalisés dans tous les départements de la Bourgogne Franche-Comté, et :

**le 3<sup>ème</sup> traitement en conventionnel** positionné sur les adultes de la cicadelle de la flavescence dorée **doit être réalisé sur la période du 17 au 30 juillet**.

## En pépinières viticoles

Dans les pépinières viticoles, conformément à l'article 16 de l'arrêté du 27 avril 2021, modifié, relatif à la lutte contre la flavescence dorée et contre son vecteur, la lutte contre la cicadelle de la flavescence dorée est obligatoire. Elle est réalisée au moyen de produits phytopharmaceutiques autorisés à la mise sur le marché contre cet insecte.

**La protection doit être assurée entre le 15 mai et le 15 octobre. L'intervalle entre applications correspond à la rémanence du produit qui, en absence d'indication, est estimée à 14 jours.**

	matin	matin	matin	matin
mardi 18 juillet	Vergisson 7h30 Place de la mairie	Chaintré 7h30 Cave de Chaintré	Fuissé 7h30 Parking Salle des fêtes	Morey St Denis 7h30 Place St Vincent à Morey
mercredi 19 juillet	St Aubin 7h00 salle des fêtes	Corpeau 8h00 dans les vignes - voir carte RDV		
jeudi 20 juillet	Volnay 7h30 Place de la mairie	Macon Loché 8h00 Cave de Vinzelles		
vendredi 21 juillet	Gilly 8h00 parking kiosque pizza vers le rond point			
lundi 24 juillet	Beaune 8h00 dans les vignes - voir carte RDV	Premeaux-prissey 8h15 dans les vignes - voir carte RDV		
mardi 25 juillet	Maligny 8h00 5 chemin des hâtes		Aloxe/Pernand 8h15 Place de l'église Aloxe	
mercredi 26 juillet			Corgoloin 8h00 dans les vignes - voir carte RDV	